

PV CS UFR Physique UPCité
8 Décembre 2022 9h30 Salle 646 A

Présents : Asnacios, Badoual, Belmont, Chassande-Mottin, Coleiro, Daerr, Decamp, Deroulers, Ducci, Gallais, Heuvingh, Mora, Rasera, Roché, Thevenet, Dlublak,
Délégations : Braive -> Gallais, Durand → Daerr, Gabici → Chassande-Mottin, Maître → Ducci, Pontani → Roché, Sens → S Ducci
Absents : Carosella, Merlin, Nelayah, Ocariz

OdJ :

- 1) Point sur la mise en forme des statuts et Règlement Intérieur (RI) de l'UFR selon la trame proposée par l'Université**
- 2) Début du travail de préparation sur les Comités de Sélection pour les postes E-C mis à concours en 2023**
- 3) Demande d'Éméritat**
- 4) Point d'information sur les sujets débattus en séance du conseil de faculté suite à une proposition de la liste PUPH (voir PV CFA 23 septembre 2022)**

Point sur la mise en forme des statuts et Règlement Intérieur (RI) de l'UFR selon la trame proposée par l'Université

SD : Il existe une nouvelle trame pour rédiger les statuts de l'UFR. L'objectif est d'utiliser le contenu du RI actuel dans cette trame. En mettant à jour le document, cela a permis de soulever certaines questions sur certains points spécifiques du RI.

Premier point :

Le RI actuel prévoit que « Les représentants enseignants-chercheurs ou chercheurs sont issus à parts égales des collèges A et B » cela n'est pas le cas dans la constitution du CS actuel, car l'accent a été mis sur la représentativité thématique. De plus il faut rappeler que cela se passe sur la base du volontariat.

Il est décidé donc de retirer du RI l'imposition d'une parité stricte de membres de rang A et B, tout en veillant à ne pas avoir trop de déséquilibre.

Deuxième point :

Le RI actuel prévoit dans le CS « trois représentants étudiants de 3^{ème} cycle nommés par le conseil d'UFR »

La discussion s'engage sur ce point

YG: Dans le passé les représentants étudiant.e.s étaient libres de venir. Mais en pratique, les étudiant.e.s ne venaient pas souvent car ils.elles n'ont que peu de prise sur tous ces sujets.

SD : Une idée serait de les inviter quand le sujet les intéresse potentiellement (ex: thèse)

VT : Ce serait bien pour les étudiant.e.s d'être membres afin de découvrir la vie de l'université.

MR : Comment sont « structurés »/ « organisés »/ « répartis » les étudiants?

Y.G : Par ED.

C.M. Je note que s'ils sont membres alors ils doivent sortir pour les sujets sensibles. Ils doivent aussi voter. Donc il y a le problème de pression éventuelle sur les étudiants.

AA : J'attire aussi l'attention sur le fait que l'étudiant n'est pas seulement un étudiant mais aussi l'étudiant (en thèse) de quelqu'un.

Rappel généraux d'AA :

Nous voulons donc mettre à jour le RI pour avoir quelque chose de plus homogène. C'est l'opportunité de se poser des questions sur notre mode de fonctionnement. Nous pouvons avoir des échanges avec le service juridique. Puis nous devons faire un retour fin Janvier-début Février. Il y aura ensuite une remontée aux services centraux pour l'aspect juridique. La version finale est prévue pour Septembre prochain.

SD : Une autre idée serait que les étudiants que l'on invite soient ceux qui sont au conseil d'UFR.

AA. : Au conseil d'UFR ce peut être des étudiants jeunes alors qu'ici il s'agit de 3^{ème} cycle.

SD : Si on veut qu'ils soient membres du CS et non invités il faudra alors faire un appel à candidature.

VT et ND sont très favorables à la présence des étudiants pour être partie prenante de la vie universitaire.

La question est soulevée par rapport au nombre d'étudiants qui semble élevé par rapport aux représentants d'autres corps.

ND : Une idée serait de mettre dans le texte « 1 à 3 étudiants » en s'assurant de l'aspect légal de la proposition. En pratique, il faut noter que les étudiant.e.s vont peu venir..

Au final la proposition de garder des représentant.e.s étudiant.e.s au CS et d'insérer dans le RI l'expression « 1 à 3 étudiant.e.s » rencontre un avis favorable. Un appel à candidatures sera donc ouvert en début 2023.

Troisième point :

Dans le RI actuel il est écrit : « Le président du conseil scientifique convoque les séances et en détermine l'ordre du jour. Il assure la publicité de l'ordre du jour avant chaque séance auprès de tous les membres de l'UFR, en particulier les directeurs de laboratoire. »

Dans les modalités de fonctionnement actuelles en pratique seul.e.s les membres du CS reçoivent l'OdJ une semaine avant la session.

CD fait remonter le cas de personne qui se plaignait en effet du manque de publicité.

SD Une idée serait d'envoyer 1 semaine à l'avance par email à tout le monde

MB Alternativement la publicité pourrait être mise sur la page web de l'UFR.

AA note des problèmes techniques et verra si cela est possible.

RB avertit sur le potentiel risque d'être submergé d'emails si tous les conseils font la même chose.

MB suggère de mettre sur le site de l'UFR ouvert à tout le monde pour éviter cela

AC demande si cela pose problème si on doit ajouter qqch à l'OdJ juste avant le conseil.

SD. Cela ne pose pas de problème.

SD. En conclusion, l'ordre du jour des prochains CS sera mis sur le site de l'UFR à la page web du CS. Un email sera envoyé avant une fois à tout le monde pour indiquer où est la page de l'UFR relevante.

SD remarque que depuis le début de la nouvelle mandature il est arrivé d'organiser à plusieurs reprises des sessions conjointes CS+CUFR à cause du calendrier souvent très serré pour remonter des dossiers. Est-ce que les membres du CS ont des remarques sur ce type de fonctionnement ?

Les membres du CS n'ont pas de problème avec ce fonctionnement ; l'amélioration à faire pour ce type de session conjointe est la salle : l'amphi PGG, n'est pas forcément la configuration optimale pour une bonne discussion. Il vaut mieux choisir une salle où nous sommes plus en configuration 'table ronde', par exemple la 454A où les chaises peuvent être mises en cercle.

Début du travail de préparation sur les Comités de Sélection pour les postes E-C mis à concours en 2023

SD.

L'objectif est de commencer à constituer les comités de sélections pour les 4 postes EC mis à concours au printemps 2023 : 3 postes de MCF chacun fléché sur une seule UMR et une seule équipe :

- IJCLab : Instrumentation nucléaire en radiothérapie expérimentale
- MPQ : Dispositifs intégrés pour l'information quantique : ions piégés et photonique quantique

- APC : Préparation de l'analyse des données de la mission LISA

plus 1 poste de PROF 46-3 ouvert sur les UMR MSC, LPENS, PMMH: Physique de la Matière Complexe

AA Nous n'avons pas eu de confirmation officielle de la validation des postes. Le retour du CA sera le 15 décembre. C'est très tard, il nous faut donc anticiper car la remontée des COS pour ces postes est prévue pour le 24 Janvier.

YR : Qu'en est-il des autres postes (BIATTS) ?

AA : Une communication plus officielle sera faite ultérieurement.

On discute d'abord la question des président.e.s de ces comités : il faut si possible des rang A (obligatoire pour PR, optionnel pour MCF), de l'UFR, non nécessairement spécialiste en respectant au mieux l'équilibre homme-femme. On note que les postes MCF sont plus ciblés donc la constitution des COS plus simple. Le poste PR 46-3 demande plus d'attention car sur plusieurs labos/thématiques.

SD propose des noms de membres de l'UFR pour remplir le rôle de président.e.s ; on s'oriente en général vers quelqu'un d'externe à la thématique du profil du poste pour éviter les conflits d'intérêt. On va éviter aussi de solliciter des collègues ayant rempli cette tâche tout récemment.

Pour le poste PR 46-3 , les noms suivants sont proposés : V. Repain ; M. Cazayous. Une demande sera envoyée à V. Repain.

Pour le poste MCF IJCLab, les noms suivants sont proposés : José Ocariz, C.Voisin, C.Mora, T Patzak. Une demande sera envoyée à J.Ocariz.

Pour le poste MCF APC les noms suivants sont proposés : S. Henon, A. Vasanelli, P. Lognonné (IPGP)

YG : attention il vaut mieux quelqu'un de l'UFR qui connaisse bien l'UFR)

Une demande sera envoyée à S.Hénon

Pour le poste MCF APC les noms suivants sont proposés : J.M. Di Meglio, ; M. Badoual. Une demande sera envoyée à J-M Di Meglio

La discussion sur la proposition des membres internes et externes des COS commence :

YG fait deux remarques :

Attention aux conflits d'intérêts car un concours MCF a été invalidé en chimie pour cause d'un co-directeur qui n'a pas déclaré le conflit d'intérêt

Le.a président.e pour un concours MCF peut-être un rang B.

SD. Dans le principe cela est possible mais cela peut parfois poser certaines difficultés.

SD précise le nombre de membres requis dans le comité : 8 à 20.

SD rappelle qu'il ne faudra pas oublier d'alerter les DU sur bien finaliser les fiches de poste en faisant attention aux mots clés pour le profil

S'engage ensuite une très longue discussion sur le comité de sélection pour le poste PR46.3. La liste des candidats pressentis est montrée et vérifiée. Des idées d'experts internes ou externes ont été envoyées par les DU. Le CS consulte ces listes et sélectionne des noms tout en s'assurant des divers équilibres. Un problème complexe provient du fait que tous les candidats pressentis n'ont pas forcément d'experts associés dans les listes fournies. Le CS recherche donc des experts supplémentaires afin de s'assurer de cela.

SD, conclusion : La liste de noms à laquelle le CS a abouti semble bien équilibrée et adaptée au profil du poste. Nous allons demander des noms d'experts supplémentaires aux DU pour un plan B en cas de refus.

Pour les postes de MCF les laboratoires concernées ont envoyé des propositions de membres internes et externes avec un nombre assez grande de collègues pour pouvoir avoir du choix en cas de refus. Ces listes seront transmises aux président.e.s qui resteront en contact avec la direction d'UFR en cas de difficultés dans la phase de constitution du comité.

Demande d'Éméritat

Vote à l'unanimité des présents moins 1 voix. Il s'agit d'une abstention pour cause de conflit d'intérêt.

Point d'information sur les sujets débattus en séance du conseil de faculté suite à une proposition de la liste PUPH (voir PV CFA 23 septembre 2022)

Une discussion sur les sujets débattus au conseil de faculté (proposition de la liste PUPH) pourrait être intéressante et utile. Étant donnée l'heure tardive les sujets sont rapidement évoqués.

Souffrance au travail : dégradation des conditions de travail. Quelles solutions pour améliorer ces conditions?

CPJ : Quelle motivation? Etude d'impact?

DSI : Quelle motivation? Etude d'impact? Souveraineté numérique?

Graduate Schools: Quelles motivations? Qui pilote ?

Recherche. Comment l'UFR peut définir sa politique de recherche propre ? Qui décide de la politique de recherche ?

AA décrit la réunion première réunion du GT sur les CPJ dans lequel il représente la faculté des sciences et évoque au-delà des CPJ la question de la garantie pour le renouvellement des postes. Les 5 ans à venir vont être difficile pour garantir le renouvellement qui était assuré jusqu'à présent. Il note cependant que le GVT devrait remonter à partir de 2027 en raison de divers départs à la retraite. Cela ne pourrait-il pas donner la possibilité d'ouvrir des postes par anticipation pour garantir le renouvellement ? La question des DSI (utilisation de microsoft vs sensibilité des données) a aussi été évoquée.

12 :30 La réunion s'achève